

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AVELUY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Etaient présents : M. Christophe **BUISSET**, M. Dominique **MILLE**, M. Thierry **CRAMPON**, Mme Annie **LEJEUNE**, Mme Paule **CLIQUET**, M Didier **FOLLET**, M Julien **MOURET**, M Daniel **VALVEKENS**.

Etaient absents : M. René **FIERS** (donne pouvoir à M Christophe **BUISSET**), Mme Martine **BRÉART** (donne pouvoir à M. Dominique **MILLE**), Mme Virginie **LECOINTE** (donne pouvoir à Thierry **CRAMPON**), Mme Laëtitia **CHABÉ** (donne pouvoir à Paule **CLIQUET**) M. Philippe **ANDRÉ**.

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire de séance Mme Annie LEJEUNE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Présents : 08 Procuration : 04 Votants : 12

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 avril 2024

M le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 12 avril 2024 (séance reportée au 17/04) et du compte rendu du 17 avril 2024.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les deux procès-verbaux.

Ordre du jour

- Tirage au sort des Jurés d'Assises
- Demande de subventions pour le projet de salle multi-activités
- Désignation d'un correspondant INSEE pour le recensement de la population
- Changement de nom de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- Autorisation de recrutement d'un personnel occasionnel pour la cantine scolaire en cas de besoin
- Subvention exceptionnelle à ALFA
- Décision modificative au budget primitif 2024
- Droit d'initiative

Tirage au sort des Jurés d'Assises

M le Maire évoque que la commune d'Aveluy a été désignée lors du tirage au sort au titre du Jury d'Assise et qu'il convient désormais de procéder au tirage au sort de trois électeurs pour constituer la liste préparatoire du Jury de la Cour d'Assise.

Le tirage au sort effectué, la liste préparatoire du Jury de la Cour d'Assise se décompose comme suit :

- 9-9 de la liste électorale : Mme Nicole DHUMEZ épouse LALLIER
- 12-15 de la liste électorale : Mme Annie DOLE épouse DOLÉ
- 12-14 de la liste électorale : M Julien GRAUX
-

La liste préparatoire du Jury de la Cour d'Assise sera envoyée au Tribunal. Les tirés au sort recevront un courrier leur précisant les modalités.

Demande de subventions pour le projet de la salle multi-activités

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de « Restructuration d'une friche industrielle-aménagement d'un complexe multi-activités ».

M le Maire précise par ailleurs que ce projet entre dans le programme qui vise à encourager, accélérer la transition écologique sur le territoire.

M le Maire évoque que ces travaux peuvent prétendre aux subventions de l'État au titre du Fonds Vert, de la Région des Hauts de France au titre du Fonds d'Appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants ainsi qu'au titre de la Politique territoriale du Conseil Départemental de la Somme.

M le Maire expose avoir réalisé un Diagnostic Énergétique et avoir obtenu de l'architecte en charge du projet, un estimatif comme suit et en donne lecture ;

Estimatif de l'opération	HT
Avant-projet COULOMBEL SARL (travaux)	1 039 050,00 €
Imprévus et actualisation des prix	103 905,00 €
<i>Total des travaux subventionnables</i>	<i>1 142 955,00 €</i>
Total des dépenses non-subventionnables (Horaires architecte, Géomètre, Etude de sol Assurances ,...)	194 095,93 €
Montant total de l'opération	1 337 050,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve** le projet qui lui est présenté,
- **Sollicite** les aides de l'État, de la Région et du Conseil Départemental de la Somme
- **Arrête le plan de financement suivant :**

Total des travaux subventionnables	1 142 955,00 €
<i>Total des dépenses non-subventionnables</i>	<i>194 095,93 €</i>
Etat Fonds Vert 35% sur 1 142 955,00 €	400 034,25 €
Région des Hauts de France 25% sur 1 142 955,00	285 738,75 €
Conseil Départemental 20 % sur 1 142 955,00 €	228 591,00 €
Fonds propres de la commune dont 267 410,19 € de	690 096,72 €
• Emprunt 280 000,00 €	
• Prêt relais 260 000,00 €	
• Autofinancement 150 096,72 €	

Désignation d'un correspondant INSEE pour le recensement de la population

M le Maire expose au Conseil Municipal le lancement de la campagne de recensement 2025. Il précise que le recensement des habitants de la commune d'Aveluy se déroulera du 16 janvier au 15 février et qu'il convient pour préparer cette enquête de veiller à réaliser diverses opérations administratives en amont et que pour ce faire, il y a lieu de nommer un coordonnateur communal.

M le Maire précise que ce dernier sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2025 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Prend acte de la désignation de Madame Sandra THIBAUDET, coordinateur communal par M le Maire afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2025.
- Précise que la rémunération de l'agent recenseur sera fixé ultérieurement et lors d'un prochain Conseil municipal.

Changement de nom de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

M le Maire donne lecture du courrier reçu de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Il en résulte que cette dernière évoque le souhaite de changer de dénomination.

Considérant la délibération du 16 février 2024 ; le Comité de la Fédération ayant approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Considérant qu'il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, se déclare :

- **Favorable** au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Autorisation de recrutement d'un personnel occasionnel pour la cantine scolaire en cas de besoin

M le Maire évoque avec le Conseil Municipal les effectifs prévus pour la cantine dès la rentrée 2024-2025. Il précise que l'association Ancre Albert Avenir par laquelle la commune pouvait bénéficier de personnel occasionnel pour l'accompagnement dans le bus et à la cantine a cessé ses activités.

M le Maire évoque avec le Conseil Municipal la nécessité de devoir recourir à la continuité de ce service au vu des effectifs conséquents et propose de délibérer sur une autorisation de recrutement d'un personnel occasionnel pour la cantine scolaire et en cas de besoin.

Considérant la nécessité de maintenir un niveau de prestation de qualité, notamment en période de surcharge d'activités, de recourir à des emplois non permanents pour des tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;

Considérant que la commune ne peut plus avoir recours aux services de mise à disposition de personnel des établissements Ancre-Albert-Avenir d'ALBERT du fait de la cessation d'activité de cette association ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir ; accompagnement dans le bus des élèves pour le trajet école cantine et aide au service des repas à la cantine au vu de l'effectif conséquent de la rentrée scolaire 2024-2025 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De créer un emploi non permanent d'agent contractuel par référence au grade d'Adjoint Technique des établissements d'enseignement (échelle C1) pour effectuer les missions d'accompagnement dans le bus trajet/école cantine et aide au service des repas à la cantine suite à l'accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de service égale à 6,27/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024 (contrat annualisé).

- Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois renouvellement compris.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 section de fonctionnement.

Subvention exceptionnelle à ALFA

M le Maire évoque que l'Association Loisirs et Fêtes d'Aveluy (ALFA) a honoré la facture de location des costumes qui ont servi à la manifestation « défilé de Noël pour les enfants ».

M le Maire propose de verser une subvention exceptionnellement à ALFA à hauteur de 400,00 € correspondant à la location de ces costumes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnellement de 400,00 euros à l'Association loisirs et fêtes d'Aveluy.
- **Inscrit** les crédits au budget.

Décision modificative au budget primitif 2024

M Dominique MILLE, 1er Adjoint délégué aux finances communales informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour régulariser une erreur d'imputation comptable et une opération d'ordre.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2024 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
2128	Agencement et aménagement de terrains (régul. City stade)	79 243,90
10222	FCTVA (régul. City stade)	- 11 500,00
TOTAL		67 743,90

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
203	Etude sécurité routière/stationnement	- 6500,00
2116.15	Travaux d'aménagement au cimetière	- 5000,00
2188	Autres immobilisations corporelles (régul. City stade)	79 243,90
TOTAL		67 743,90

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
777/042	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	3 171,00
TOTAL		3 171,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	3 171,00
TOTAL		3 171,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

Questions diverses

Point école : M le Maire évoque avec le Conseil Municipal les effectifs prévus à la rentrée de 2024-2025. Il rappelle que les enfants de la commune de Mesnil Martinsart sont désormais rattachés au RPI de Bouzincourt. Pour autant, il donne lecture au Conseil Municipal de l'avis favorable de dérogation pour une élève de la commune de Mesnil Martinsart. Les parents de cette dernière ont fait valoir la recevabilité de son inscription au sein de l'école d'Aveluy. Ainsi, la commune de Mesnil Martinsart a abondé cette recevabilité et honorera les frais de scolarité incombant auprès de la commune.

M. le Maire précise que les effectifs prévus sont pour la classe de Mme PECOUL de 25 élèves et pour la classe de Mme BLONDIN de 28 élèves.

Commission travaux : M le Maire évoque avec le Conseil Municipal que la commission travaux se réunira le samedi 29 juin. Il sera évoqué entre autres, les travaux du planché à l'école maternelle, l'implantation d'un second columbarium et cavurnes au cimetière. Il précise par ailleurs que la commission travaux se rendra aussi au terrain multisports pour constater la nécessité de réaliser les travaux nécessaires et liés à la demande des voisins du dit terrain.

M. le Maire précise au Conseil Municipal avoir reçu de ces derniers un courrier relevant la problématique de nuisances sonores répétitives et incombant certains usagers qui ne respectent pas les modalités d'usage de l'outil mis à disposition ; nuisances sonores liées à l'utilisation d'engins moteur au sein du complexe, nuisances sonores liées à l'utilisation de sono, ... M le Maire évoque avec le Conseil Municipal la nécessité de prendre en compte les préoccupations de ces pétitionnaires. Il propose pour ce faire, au Conseil Municipal de répondre favorablement à leur demande de réduction des heures d'ouverture et d'accès au terrain.

Il précise que le fait de répondre dans un premier temps favorablement à leur demande pourrait permettre d'aboutir à un accord satisfaisant sans avoir recours à une procédure contentieuse.

Il est donc décidé de veiller à fermer l'accès au terrain, le dimanche après-midi dès 17h00. Pour autant, le Conseil Municipal travaillera sur le projet de modification de l'accès d'entrée au terrain multisports afin que des engins moteurs ne puissent y prétendre. Par ailleurs, un chiffrage pour l'implantation de caméras sera demandé.

- M Dominique MILLE évoque que la kermesse des écoles s'est bien déroulée, relève par ailleurs le constat de la baisse de participation à cet évènement.
- M Thierry CRAMPON évoque le programme de la fête communale qui se déroulera les 20,21 et 22 juillet 2024. L'invitation sera distribuée dès la semaine prochaine. M Thierry CRAMPON précise que cette année, ne seront accordés que 10m linéaire par pétitionnaire et que cette modalité résulte de la volonté de pouvoir satisfaire toutes les demandes au vu de la gratuité de l'emplacement.
- M le Maire évoque qu'une messe se tiendra le dimanche 21 à 11h00.

- M le Maire évoque que la cérémonie du 14 juillet se déroulera sous les mêmes conditions que chaque année. Il est précisé que les trottoirs et caniveaux seront nettoyés.

La séance est levée à 20h42

Le Maire	La Secrétaire de séance